



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question orale n° 293

Texte de la question

M. Michel Lezeau attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les retards répétés des trains sur les lignes de TGV Paris-Tours et Tours-Paris. Les utilisateurs de cette ligne commencent à être excédés par les retards quotidiens se produisant sur ces lignes et qui deviennent véritablement intolérables. Aucune explication n'est jamais fournie pour expliquer ces retards. Les voyageurs sont donc considérablement gênés dans leurs déplacements, qu'ils soient personnels ou professionnels, ne sachant jamais l'heure à laquelle ils parviendront à destination. Aussi lui demande-t-il ce qu'il compte entreprendre afin de remédier urgemment à cette situation pénalisante pour les voyageurs.

Texte de la réponse

DYSFONCTIONNEMENTS DE LA LIGNE TGV PARIS-TOURS

M. le président. La parole est à M. Michel Lezeau, pour exposer sa question, n° 293, relative aux dysfonctionnements de la ligne TGV Paris-Tours.

M. Michel Lezeau. Ma question s'adressait à M. le secrétaire d'État chargé des transports, mais M. le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire peut être effectivement concerné.

Le TGV, nous l'avons évoqué, est certainement un outil fabuleux, mais sur la ligne Paris-Tours et Tours-Paris, un certain nombre de retards, quotidiennement répétés, entraînent des difficultés.

Je vais citer l'exemple d'un voyageur, qui attendait, la semaine dernière, le TGV Tours-Paris en gare de Saint-Pierre-des-Corps. Il a entendu ce drôle de message : " Suite à une erreur de planning, il n'y a pas de conducteur pour le TGV ! " Il a fallu aller chercher, en taxi, un conducteur à son domicile et le train est finalement parti avec environ une demi-heure de retard. Lorsque l'on sait que le trajet en TGV Paris-Tours prend cinquante-cinq minutes, je vous laisse juge ! Cet événement pourrait prêter à sourire si de telles mésaventures ne se répétaient pas presque quotidiennement sur cette ligne. J'en suis moi-même témoin, puisque je prends très souvent le TGV. Des passagers m'en ont fait la remarque. Les clients commencent à être excédés par les retards quotidiens, qui deviennent véritablement intolérables.

De plus, aucune explication n'est jamais fournie pour expliquer ces retards. La presse a beaucoup parlé d'un retard de trois heures de TGV, qui s'est produit dans des conditions difficiles. Les voyageurs souhaitent savoir pourquoi la SNCF ne leur fournit pas les informations qu'ils sont en droit d'attendre. Le TGV est un outil d'aménagement du territoire, la ligne Paris-Tours a une indéniable vocation touristique et la ligne Roissy-Tours est importante pour la visite des châteaux de la Loire.

La SNCF devrait examiner tous les dysfonctionnements et fournir les données nécessaires à l'information des usagers en cas de retards.

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire*. Monsieur Lezeau, je comprends les réactions des usagers suscitées par les retards de trains sur la ligne de TGV Paris-Tours et je tiens à vous affirmer notre attachement sincère à l'amélioration de la qualité de service, et plus particulièrement à la régularité des dessertes, indispensables au développement du transport ferroviaire, que le Gouvernement

soutient.

La SNCF, à qui nous avons demandé des éléments circonstanciés sur ces retards, nous a indiqué que le trafic sur le réseau Paris-Sud-Ouest avait fortement progressé ces dernières années et que le moindre incident sur l'axe Paris-Bordeaux avait, de ce fait, des répercussions importantes allant bien au-delà du secteur géographique directement concerné. Cela explique, sans excuser, une partie des difficultés actuelles.

Le pourcentage de trains arrivant à destination avec moins de dix minutes de retard, depuis le début de l'année 2008, est de 92,4 %, ce qui est encore très insuffisant. Une grande partie des retards de ces dernières semaines a pour origine des incidents ou accidents externes. Ce fut notamment le cas, en avril et au début du mois de mai 2008, quand la circulation des trains a été désorganisée par la présence de manifestants sur les voies, par les intempéries sur la région de Bordeaux, par des actes de malveillance et, malheureusement, par des accidents de personnes.

La SNCF indique que des événements inopinés - pannes de TGV et incidents de caténaires - ont également eu des répercussions sur l'ensemble de la ligne TGV Sud-Ouest. Par ailleurs, les travaux de maintenance des voies engagés par Réseau ferré de France dans le secteur de Bordeaux ont entraîné des perturbations temporaires nécessitant de modifier certains horaires.

La SNCF et RFF, conscients des progrès qui restent à accomplir, se sont engagés dans une démarche visant à élever la qualité du service rendu à l'usager - ce qui est parfaitement normal - et à améliorer la régularité du service sur l'axe Paris-Tours-Bordeaux.

Je souhaite bien évidemment que les usagers puissent constater, au cours des prochains mois, les effets positifs des mesures engagées par la SNCF et par RFF.

Ces incidents font également ressortir la nécessité d'une bonne information des voyageurs en cas de situation dégradée. La SNCF m'a indiqué qu'elle s'engageait encore à progresser dans ce domaine et qu'elle avait décidé de porter ses efforts sur l'information et sur la prise en charge des usagers en situation perturbée, afin d'offrir à ses clients un service qui réponde mieux à leurs attentes.

M. Michel Lezeau. Merci, monsieur le secrétaire d'État.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lezeau](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 293

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4286

Réponse publiée le : 28 mai 2008, page 2484

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mai 2008